

une réflexion sociologique. Mais ceux qui s'y lancent ne manquent pas de prudence, et se sentent en quelque chose obligés de préciser leur choix. Un seul exemple : dans sa récente synthèse consacrée à « l'homosexualité dans tous ses états », Pierre Verdrager commence son prologue en soulignant qu'« il ne s'agira pas ici de livrer un catalogue de caractérisations substantielles de l'"identité homosexuelle", mais de décrire les modalités selon lesquelles s'articulent pour les sujets ce verbe – « être » – et cet adjectif – « homosexuel ». C'est donc en un sens bien *technique* que nous entendons l'expression "identité homosexuelle" » (Verdrager, 2007, p. 7).

On en arrive alors à une autre interrogation : de quoi est-il question lorsque le terme d'identité est mobilisé ? Si l'on fait défiler les ouvrages sélectionnés à la BNUS, pour conserver cette entrée, en observant titre, auteur(s), collection, éditeur et mots-clefs ou codes de référencement de la bibliothèque, on obtient quelques indications intéressantes compte tenu du grand nombre de livres dont il s'agit (sans ignorer les biais d'un tel « échantillon »). Trois approches de la diversité de ce que recouvre le terme identité, rapporté aux sciences sociales¹, ressortent de ce « test » :

1) D'abord, l'analyse des identités et identifications n'est en rien le propre ou l'exclusivité programmatique d'une discipline : les références se distribuent entre psychologie, *sociologie et science politique, sans oublier l'histoire et l'ethnologie*, ni des déclinaisons associées ou intermédiaires comme la psychologie sociale, les relations internationales et l'anthropologie politique. Ce n'est donc plus uniquement la psychologie qui questionne les problématiques de l'identité, et cet élargissement des disciplines correspond aussi à une diversification des modes d'approche, au-delà du « sujet » ou de la « personne » des psychologues.

2) Ainsi, et non sans lien ou affinité avec l'une ou l'autre parmi les approches sus-mentionnées, les études usent de différentes focales, qui sont autant d'entrées dans l'objet. Elles construisent par la même occasion différemment, au sens des échelles en sociologie et en urbanisme, où lorsqu'une échelle change, ce que l'on voit ou non varie aussi, c'est-à-dire qu'on ne considère ni n'analyse pas la même chose (Desjeux, 2004). C'est en cela que les échelles, et à chaque fois les espaces en question, représentent un point de vue, un cadre de référence, ce que Philippe Boudon nomme « un désignateur souple » (1991, p. 6 et 23). Le principe des échelles est donc que, quand le point de vue change, les faits observés également : ce qui apparaît à une échelle disparaît à une autre. Le point est d'autant plus important qu'il peut y avoir quelque difficulté à reconnaître la focale usitée par les acteurs et celle construite par le chercheur, alors même qu'il s'agit de catégories d'observation, d'action et d'analyse bien distincts (Grossetti, 2006).

- Pour poser un triptyque schématique, l'identité peut ainsi être vue, lue, construite et reconnue comme identité individuelle – ce qui ne veut pas dire qu'elle ne recouvre pas différentes dimensions : le poids des facteurs de personnalité ne doit pas être surestimé en regard des diverses situations de la vie sociale. L'individu est amené à endosser des rôles très différents ; on sait par exemple qu'un militant revendicatif qui vient à accéder à un mandat électif va pour une part faire évoluer discours et pratiques dans le sens de la posture du notable, etc. (Lahire, 1998). Le texte de Guillaume Christen sur la réception sociale des nouvelles problématiques environnementales auprès d'élèves de lycée agricole s'inscrit précisément dans une approche « dispositionnelle » de l'identité renvoyant aux travaux de Bernard Lahire, notamment en termes de processus de socialisation des acteurs ; Elle peut être rapportée à l'échelon, pensé comme intermédiaire, du groupe (que l'on peut *a minima* définir comme l'ensemble des individus liés par une situation, des intérêts ou des sentiments), ou plutôt des groupes, comme le pointe d'emblée Henri Mendras, qui distingue notamment

groupe d'appartenance, groupe de référence, groupe domestique, groupe élémentaire, mais aussi groupe d'intérêt ; Et elle peut être entendue comme identité collective, pensée au niveau de la société entière dans des cadres géographiques et sociaux plus ou moins élargis et désormais de plus en plus vastes (l'Etat, le national², mais aussi la mondialisation, ou les préoccupations de développement durable (Zaccari, 2002 ; Hamman, 2008c) qui se diffusent, par exemple). Ceci conduit à réfléchir sur les interactions entre ces différentes échelles, où l'on retrouve les dialectiques bien connues de l'individuel et du collectif, mais aussi des recompositions témoignant de ce que Norbert Elias a qualifié de « transformations de l'équilibre nous-je ». Le sociologue allemand y définit la politique internationale comme étant tout à la fois l'œuvre d'une société mondialisée d'individus développant des réseaux denses et un ensemble d'Etats en interdépendance croissante (Elias, 1991). Cette intrication de l'individu à la société permet de penser ce qui peut d'abord apparaître comme un paradoxe, à savoir le développement conjoint des particularismes et de la globalisation (Laroche, 1998). Un certain nombre d'études en termes d'identités culturelles prennent place ici, liant les dynamiques identitaires, les principes de la démocratie et les enjeux des sociétés multiculturelles ou encore du pluralisme socio-culturel entre aires géographiques, à des échelles variables, et en un double contexte de territorialisation et de mondialisation (Otayek, 2000 ; Saez, 1995).

3) Enfin, plusieurs thématiques se dégagent de façon récurrente, et transversalement aux courants disciplinaires ; arbitrairement, ne serait-ce que parce que des liens peuvent être avancés entre elles, on a repéré les déclinaisons principales suivantes (non limitatives) : identité et territoire (ou encore espaces et frontières) ; identité et nation ; identité et mémoire ; identité, migrations et interculturalité en relations internationales ; identité, action publique et politique ; ainsi que identité et travail (ou professions). Ce sont bien ces associations et ces compositions qui irriguent les réflexions des contributeurs à cet ouvrage.

Productions et revendications d'identités, L'Harmattan, 2009, p. 237-242

Jean-Jacques GOROG

L'identité est « de l'Autre »

Le problème de l'identité est un leurre que la psychanalyse traite à partir de l'Autre. Telle est sa méthode. Ajoutons que cet Autre est sexué, plutôt féminin, voire seulement féminin de n'être pas représentable. L'identité est foncièrement en question de ce fait, mais comme le critère qui la détermine est irréprésentable, la solution reste une solution particulière, non généralisable, qu'on soit homme ou femme. Dès lors la solution analytique, si elle existe, passe par la reconnaissance de ce fait. Ce qui veut dire par l'évaluation des solutions adoptées, symptomatiques, à réduire s'il se peut, fantasmatiques qui consistent dans une modalité de l'identité, ainsi que je tenterai de le montrer.

L'éclatement de l'identité

Ce terme d'identité est à la mode, comme celui d'identification. L'opération lacanienne, à la suite de Freud, a consisté à le mettre en morceaux. Grossièrement on pourrait dire que l'identité se répartit comme l'identification, en trois ou en quatre. Est-ce la photo, le nom, l'empreinte digitale, ou l'empreinte ADN ? ou bien le symptôme ? La clinique freudienne nous a familiarisés avec cette dernière identité : l'Homme aux rats, ou encore l'Homme aux loups. Ajoutons l'identité sexuelle : l'homosexuelle de Freud désignée sous ce nom.

Si l'on s'intéresse à un séminaire fait sous ce titre il y a déjà quelque temps, avec Claude Lévi-Strauss comme organisateur, je retiendrai l'inconsistance de l'identité, son morcellement, et il donne comme exemple en Indonésie, je cite : « [...] des sociétés qui croient en des "âmes" innombrables logées dans chaque membre, chaque organe, chaque jointure du corps individuel ; le problème est alors d'éviter qu'elles ne s'échappent, de vaincre leur tendance constante à la dispersion. Car seulement à la condition qu'elles restent ensemble, l'individu conservera son intégrité ».

Et il insistera en conclusion sur la convergence des exposés, comme des groupes sociaux examinés, sur cet éclatement au marteau pilon de l'identité (sic, dans le texte, p. 330) en éléments multiples avec comme résultat : critique, déconstruction plutôt qu'affirmation. Rappelons ici que la raison du séminaire était pour Lévi-Strauss de se défendre des attaques dont il était l'objet. On lui reprochait de réduire l'étude de sociétés complètement différentes à une identité identique alors qu'il tentait d'en extraire quelques invariants structuraux. Ceci m'a rappelé le statut des aborigènes de la Terre d'Arnhem, petit territoire au Nord de l'Australie, de la taille de trois fois la Belgique, dont la culture et l'identité sont si bien protégées des curieux que la médecine, d'une autre identité, la notre, s'y trouve quasiment interdite d'exercice : heureusement qu'ils ont leurs sorciers et qu'ils ont la peinture pour se distraire.

La philosophie, les sciences humaines ont déjà traité la question. Alors qu'en est-il de la psychanalyse ? Elle s'est introduite dans le débat mais, c'est sensible dans l'ouvrage évoqué, l'inconscient perturbe : participe-t-il de ce qui forme l'identité ou au contraire vient-il y mettre son grain de sel ?

Partant de l'aphorisme bien connu mais toujours à reprendre dans sa dimension énigmatique : « l'inconscient, c'est le discours de l'Autre » la question de l'identité peut être posée. Si notre inconscient fonde notre identité alors elle sera nécessairement le produit du « discours de l'Autre ». Mais encore faut-il préciser en quoi et comment l'inconscient peut ou non fonder l'identité. Or l'inconscient n'est en soi qu'un effet, du fait du langage. L'inconscient non seulement est de l'Autre mais aussi il dépend du discours.

(...)

L'identification selon Lacan n'est pas une identification « comme »

Lors d'une de mes présentations de malade à l'hôpital, une femme, qui ne faisait pas mystère de l'attrait qu'elle pouvait exercer sur les hommes, raconte qu'une psychologue, à qui elle avait fait part en pleine angoisse dépressive de ce qu'elle n'estimait pas son corps, lui avait conseillé : « Il vous faut soigner votre image corporelle. » Je lui demande ce qu'elle voulait dire par là et elle me répond avec un sourire : « Mais, me maquiller ! » Elle fait donc comme on lui dit.

L'exemple traduit mal l'écart pourtant sensible à l'entretien entre la phrase et ce qu'elle comprend. On peut dire qu'elle y attrape une identité mais celle-ci, on le voit, est d'emprunt lorsque le traitement se borne *stricto sensu* au maquillage. L'ennui est que toute identité est d'emprunt, c'est le propre de l'identité. Mais il existe des emprunts de différente nature et celle de notre exemple, dans sa formulation même, est une sorte de collage à la parole de l'autre qui donne aussitôt le sentiment d'une facticité.

Or l'examen des différents types d'identification fait apparaître pour chacune qu'elle ne peut être une identification « comme ». Je passe brièvement sur le trait unaire, l'identification au symptôme du père, la toux de Dora prise comme modèle puisqu'il s'agit d'un trait emprunté certes, mais un emprunt qui porte sur ce qui est en défaut chez l'autre, la dette du père pour l'homme aux rats, l'impuissance du père pour Dora. Et pour l'homme aux rats l'effet de cette dette n'est pas du tout qu'il devient comme son père, mais qu'il pense, rumine une dette qu'il fabrique de toutes pièces. L'identification Un, celle de l'incorporation du père mort, n'est pas davantage un devenir le père, ou si c'est le cas selon Freud elle échoue à tout coup puisque le père de la horde primitive, le père de *Totem et Tabou*, une fois que les frères l'ont mangé, les femmes sont interdites : pour ce qui est d'être comme le père, c'est raté.

Prenons la troisième, l'identification hystérique : on aurait pu imaginer qu'elle serait de l'ordre du « comme », d'autant plus qu'elle est présentée comme l'identification imaginaire. Le modèle ici est la contagion hystérique. L'histoire est bien connue du couvent de jeunes filles ; l'une d'elles reçoit une lettre de rupture d'un amoureux, pleure et les autres jeunes filles pleurent aussi, par contagion.

On peut d'ailleurs comparer ce dispositif à la lettre de rupture qu'avait reçue Sophie Calle et qui, la proposant à cent femmes non pour les faire pleurer sur son sort, mais « réagir », fait « œuvre » de leurs réponses rassemblées au pavillon français de la Biennale de Venise. On voit que la chose est construite sur le même modèle, à ceci près qu'elle ne vise pas la compassion unifiante mais la différence de lecture de chaque femme selon ses capacités professionnelles — autre mode de l'identité —, au-delà de ce qui fait que chacune se reconnaît nécessairement dans cette rupture, qu'elle ait eu à en souffrir sous cette forme ou sous une autre, voire qu'elle n'en ait jamais subi.

Cette contagion Lacan la nomme identification du désir au désir. Il y a bien emprunt mais cet emprunt rate l'objet, virtuel pour les autres jeunes filles, pourtant qu'il soit virtuel n'empêche pas qu'il soit objet de désir. Mieux, c'est dans la mesure où il est virtuel qu'il est spécialement qualifié comme objet de désir. Les hystériques ici sont ces autres jeunes filles et ce qui est emprunté c'est donc le désir. Disons que pour elles c'est le désir de l'Autre qui détient cette propriété. Dès lors qu'il s'agit de désir, et même si le désir écrit avec un petit *d* relève, à ce moment de l'enseignement de Lacan, de la catégorie de l'imaginaire, il n'est pas pensable sans le langage, sans le signifiant. Il est, le titre d'un séminaire le déclare sans ambiguïté, à interpréter. Or rien n'est interprétable qui ne soit articulable. Tout l'effort de Lacan dans le séminaire *L'identification* va être, après avoir bien marqué la fonction du trait unaire essentiel à la mise en place du symptôme, d'insister sur ce que la psychanalyse doit à cette identification « imaginaire » : ce sans quoi la psychanalyse est tout simplement impensable, parce qu'elle conditionne le transfert et son interprétation.

L'identité au sens du résultat du processus d'identification procède bien « de l'Autre » comme je l'annonçais, avec des « autres » bien différents dans chaque cas. Mais il y a lieu de concevoir cette identification, l'insiste,

comme un ensemble de trois modes⁴ et nulle part n'est mieux anticipée la fonction que Lacan attribuera au noeud borroméen : les trois forment ce qu'on pourrait appeler identité. L'identité comporte ces éléments qui se répartissent aisément selon ces trois catégories du symbolique (son nom) de l'imaginaire (sa photo) et du réel (l'intérieur du corps et ses bords). Le réel ainsi défini reste le plus difficile à approcher et d'ailleurs quand le corps parle, ça n'est en général pas bon signe, signe de maladie par exemple. Quant aux bords, les trous du corps, ils ont été mis en concept grâce à la pulsion freudienne puis avec l'objet *a* lacanien. On pourrait penser qu'en somme voilà ce qui à coup sûr définirait l'identité, du dedans de la personne, à partir de son mode de jouir le plus intime. Malheureusement sans le signifiant personne n'en saurait rien et Freud ne nous dit pas ce que devient la jouissance du père une fois qu'on l'a mangé, hors de la constitution d'une société tribale. Pour Lacan il en reste bien quelque chose pour chacun et qu'il appelle plus-de-jouir. Que Lacan l'ait appelé *a*, initiale d'*autre*, indique clairement que l'accès en est commandé du dehors.

Identités factices : semblant et faux-semblant

Dans les cas évoqués, quelle que soit la structure, il ne s'agit pas d'identité au sens où je viens de le dire, pas non plus de semblant, qui est en réalité ce qui transcende l'identité, ce serait plutôt là où le semblant brille de son absence, autant dire que ce sont de faux semblants. On pourrait s'arrêter sur l'expression elle-même en français qui témoigne de la consistance du semblant puisqu'il peut y en avoir de faux.

La distinction entre un imaginaire habité ou non n'est pas toujours aisée à établir. Ce que j'essaie de serrer ce sont ces éléments de discours qui ne sont pas investis de la fonction sujet, pour lesquels l'écart d'un signifiant à l'autre ne permet pas d'y loger le sujet. Ils sont très simple à établir lorsque l'identité factice relève du diagnostic — je suis bipolaire — ou d'une conduite addictive par exemple. Le traitement sera à l'avenant, scientifique, c'est-à-dire universel et anonyme. Plus délicat lorsqu'il s'agit d'éléments épars empruntés au discours courant mais auxquels fait défaut cette transformation par laquelle le sujet les fait siens. En réalité ce qu'il fait sien s'appelle dans notre jargon fantasme. Or c'est à réduire toutes ces identités factices qu'on peut approcher une consistance à laquelle le sujet soit susceptible de consentir, une identité qu'il puisse adopter.

Pour un jeune adolescent, faute de père — c'est toujours de sa faute —, c'est un chef de mouvement politique qui soutient sa croyance en un idéal. Cette croyance met au second plan le rapport à l'autre, aux femmes, jusqu'à ce que cette croyance, cet idéal, soit dénoncé. Mais en réalité ce n'est pas l'idéal qui tombe de lui-même, c'est une femme dénonçant les activités (sexuelles, financières peu importe) du chef qui fait tomber en même temps la croyance en lui et ce qui se trouve au-delà. L'effet n'est pas obligatoire, mais c'est bien ce dont il s'agit avec cet autre de l'autre que Lacan dénonce comme inexistant. Ce n'est que beaucoup plus tard, qu'il peut appréhender la chose et du coup modifier sensiblement ce qui le lie à son père et aux femmes. Je donne cet exemple *à contrario* des cas plus commodes où la psychose s'assure, comme l'alpiniste là où la roche est la plus robuste, du vide dans lequel il ne manquerait pas de tomber. Dans le cas ici décrit le soutien du père ne lui a pas manqué, notamment lorsqu'à sa grande surprise celui-ci était venu mentir à la police pour récupérer son fils en prison, et ne lui faire aucune remontrance : il n'en saisit le prix qu'aujourd'hui et non pas au moment où il avait pris quelque distance d'avec sa militance, soit après un effort de parole pour retrouver derrière ces faux semblants ce qui fait sa voie, par un de ces chemins étranges où l'association libre nous guide avec sûreté, dans son cas en passant par un personnage clé, un voisin oublié, ami du père.

Concluons sur ce qui fait ma visée dans un effort où je peine à me faire limpide : « ce qui s'énonce clairement, etc. ». Mettons qu'il y ait des positions où l'interprétation littéralement n'a pas de sens parce que le contenu auquel elle s'adresse ne participe pas de l'identité du sujet. En quoi est-ce différent de la parole vide des débuts du séminaire de Lacan ? En ceci que la parole vide occupe un champ beaucoup plus vaste, et aucune identité ne tente de se faire représenter par elle. On pourrait d'ailleurs tenter de préciser pourquoi et comment Lacan renonce à cette différence parole pleine, parole vide, mais peut-être ce que j'ai essayé maladroitement de mettre en évidence constitue-t-il une partie de la réponse.

Olivier ITEANU

L'identité numérique et ses questions

Un système d'identité, qu'il soit réel ou électronique, est fondé sur des identifiants : prénoms, nom, date et lieu de naissance, numéro de Sécurité sociale, etc., dans le monde réel ; pseudo, adresse de messagerie, nom de domaine, adresse IP, etc., dans celui des réseaux.

Dans le monde réel, il existe des identifiants socles encadrés par l'État et le droit. Dans le monde numérique, l'homme semble s'affranchir des obligations juridiques et étatiques pour créer ses propres identifiants.

Devenu numérique, l'identifiant se désacralise et passe du stock au flux. L'internaute vit de plus en plus sous plusieurs identités, soit par souci de cacher son identité réelle, soit par jeu, soit par schizophrénie. La notion de *pseudonymat*, contraction de pseudonyme et d'anonymat, se répand du fait de l'absence d'interactions physiques entre les internautes.

Ces nouvelles pratiques ne vont pas sans difficultés. Chacun veut maîtriser son identité pour décider comment, par qui et quand il veut et peut être joint. Or, la multiplicité des identités est difficile à gérer. Paradoxalement, nous verrons que l'impression de liberté que procurent les identités multiples est des plus trompeuse.

Les identifiants numériques peuvent se définir comme autant de signes qui caractérisent un individu de son point de vue, partiellement ou totalement, de manière définitive ou temporaire, dans le contexte électronique. Ces signes sont créés et gérés en ligne. Comme indiqué précédemment, ces identifiants numériques sont le pseudonyme, devenu pseudo, l'adresse de messagerie, ou e-mail, le nom de domaine Internet, l'URL et l'adresse IP.

Cette définition comporte en elle-même deux exclusions : les objets et les sujets virtuels, ou avatars. Même si Internet connecte et connectera de plus en plus d'objets, voire de robots, aux réseaux en leur attribuant une adresse IP, chacun reconnaît qu'un objet n'a pas de volonté propre et qu'il n'est donc pas un sujet de droit. En revanche, l'objet a un maître, un gardien, qui assume une responsabilité au titre de sa garde¹. Les avatars n'ont pas davantage de volonté propre, mais ils possèdent un maître, ce qui ne va pas sans conséquences. (...)

Selon un second niveau, nous entendons par identifiants numériques tous les attributs classiques de la personnalité, tels que le nom patronymique ou de famille, l'adresse postale, etc., mais manipulés par des outils principalement logiciels mis à disposition du public. Nous verrons que ces attributs classiques peuvent correspondre tout autant à une identité réelle qu'à une identité virtuelle, construite de toutes pièces ou achetée.

Il convient enfin de distinguer les notions d'identifiant, d'identification et d'authentification.

La construction d'une identité numérique et sa gestion peuvent passer par quatre phases :

1. **Inscription** : l'utilisateur crée un identifiant numérique (pseudo) et, le plus souvent, accompagne cette création d'une déclaration de données d'identité.
2. **Vérification** : les modes de vérification sont extrêmement variables. Certains services se contentent d'envoyer un message de confirmation à une adresse électronique de contact déclarée afin de vérifier que cette adresse existe. D'autres utilisent des moyens plus sophistiqués, tels que la vérification des formats des champs (comme le numéro de téléphone, constitué de dix chiffres et correspondant à un plan de numérotation national) ou l'interrogation de bases de données externes pour vérifier la cohérence d'une adresse, la validité d'un moyen de paiement, etc.
3. **Identification** : c'est le processus par lequel est retrouvé dans le système l'identifiant numérique créé et vérifié aux phases précédentes.
4. **Authentification** : étape de vérification que l'utilisateur est bien le propriétaire de l'identifiant revendiqué. Les méthodes d'authentification sont classiquement rangées dans trois catégories : « ce que je sais » et que je suis seul à connaître (mot de passe, etc.) ; « ce que je

Les identifiants numériques sont donc bien à la base de la construction de l'identité numérique. Nous allons voir les principales caractéristiques techniques, sociologiques et légales de ces nouveaux identifiants.

Le pseudo

Dans le monde numérique, les échanges relèvent essentiellement du domaine du texte. Pour exister, le blogueur, le participant à un forum, le correspondant doivent se nommer. Si l'on interroge un individu quel qu'il soit et qu'on le somme de donner son identité, sa première réponse sera inmanquablement son nom.

L'être humain est un être social, destiné à vivre au milieu des autres et à interagir avec eux. Le nom est un premier moyen d'interaction. Il revêt d'ailleurs la plus haute importance pour l'homme, même s'il n'en a pas toujours conscience. Dans le monde réel, il reçoit ce nom de ses parents à la naissance en même temps qu'un prénom qui lui est choisi et qu'il conservera toute sa vie, sauf cas particuliers. Pour cette raison, certains voient dans le nom la perpétuation d'une tradition, de valeurs. Dans la tradition judéo-chrétienne, ces mêmes prénoms et nom figureront sur sa tombe après sa mort. L'abandon ou le changement de nom ou de prénom traduit souvent un changement profond de vie de la personne. Le droit régit et surveille étroitement un tel changement, qu'il porte sur le nom ou sur le prénom :

Dans les trois religions monothéistes, la conversion s'accompagne toujours d'un changement de nom. Dans certaines traditions, on considère même que, sans prédéterminer un destin, le prénom attribué par les parents à l'enfant peut lui conférer certaines caractéristiques. On dit que tout au long de sa vie l'homme dispose de trois noms : celui donné par ses parents (identité reçue ou subie), celui qui lui sera attribué par ses amis et celui qu'il acquerra par lui-même (identité choisie, construite ou achetée), ce dernier étant jugé supérieur aux deux autres : c'est ce qu'on appelle « se faire un nom ».

Le mot *pseudonyme* vient du grec *pseudonoumos*, et est fondé sur le radical *pseudēs*, menteur. Il s'agit donc au sens littéral d'un faux nom. Avec le temps, il a pris le sens de nom d'emprunt, se distinguant ainsi du surnom, ou sobriquet. Attribué par l'individu à lui-même, il est librement et volontairement choisi. Nom d'emprunt, le pseudonyme peut aussi se définir comme un « nom de fantaisie, librement choisi par une personne physique dans l'exercice d'une activité particulière [...] afin de dissimuler au public son nom véritable ».

Il existe toute une tradition littéraire de recours au pseudonyme. De grands écrivains, tels François-Marie Arout (Voltaire), Marguerite Donnadiou (Marguerite Duras) ou Frédéric Dard (San Antonio), ont eu recours à ce que l'on appelle aussi parfois un nom de plume.

Durant la Seconde Guerre mondiale, de nombreux résistants ont eu recours au pseudonyme. Jacques Delmas a ainsi choisi Chaban, qu'il a conservé après la guerre en l'ajoutant à son nom pour devenir Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre du général de Gaulle et maire de Bordeaux. Beaucoup d'autres résistants ont fait le choix de conserver leur pseudonyme de combattant comme nom patronymique.

Dans le monde des réseaux, le recours au pseudonyme est très répandu. On parle à son propos plutôt de *pseudo*. Ce raccourci terminologique traduit en fait une évolution dans l'usage du pseudonyme.

Sur Internet, le recours au pseudo est quasi obligatoire pour accéder à un grand nombre de services et dans des situations précises auxquelles doit faire face l'internaute. Il peut lui être demandé de s'identifier à l'entrée d'un site Internet, intranet ou extranet, pour discuter dans un forum, s'abonner à une lettre d'information ou participer à un jeu, obtenir des informations ou acheter en ligne.

Le pseudo correspond à une identité créée le plus souvent dans l'instant, et généralement jetable. Le succès du pseudo vient du fait qu'à la différence du nom et du prénom, il ne permet pas une complète identification d'un individu. Selon un sondage réalisé en 2005 par la FING (Fondation Internet nouvelle génération¹), 35 % des personnes interrogées ont dit recourir au pseudo pour protéger leur vie privée, 21 % pour ne pas être reconnues et 4 % pour « jouer à quelqu'un d'autre ».

Nous verrons au chapitre IV que le choix d'un pseudo connaît des limites d'ordre légal. Nous aborderons également la question de la protection éventuelle du pseudo par le droit des marques et passerons en revue les limitations imposées par la loi à l'usage du pseudo.

Google, une autre « carte d'identité » dans le réseau ?

Le 3 octobre 2007, alors qu'il était auditionné par la commission des lois du Sénat, Alex Türk, président de la CNIL, se déclarait « inquiet [...] de certains instruments informatiques, tels que le moteur de recherche Google [...], capables d'agréger des données éparses pour établir un profil détaillé de millions de personnes (parcours professionnel et personnel, habitudes de consultation d'Internet, participation à des forums...) ». Venant du président de l'autorité administrative indépendante chargée de « gendarmier » le respect de nos vies privées, on n'en attendait pas moins.

Le constat est accablant : 47 % des Américains avouent qu'ils saisissent régulièrement leur nom sur Google- pour contrôler les informations qui les concernent. Et l'on sait que la quasi-totalité des internautes « googlisent », c'est-à-dire saisissent dans le moteur de recherche les noms de leurs contacts, de leurs rencontres, de leurs partenaires, à la recherche d'informations les concernant. Ils exercent ainsi une sorte de contrôle d'identité en ligne, qui fait de Google un gigantesque fichier de police.

Certains moteurs de recherche ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, voyant dans cet usage d'Internet la naissance d'un marché prometteur. En août 2007, le moteur Spock annonçait son lancement sur le marché de la recherche d'individus. Son slogan est le suivant : « Notre mission est de retrouver toute personne partout dans le monde... » En saisissant les nom et prénom d'un individu et en affinant sa recherche par des informations telles que sa date de naissance et son sexe, on peut disposer d'une image, et même de quelques autres noms de l'entourage de la personne.

Aux origines de la loi dite informatique et libertés se trouvait la crainte d'un système automatisé capable de mettre en « fiche tous les Français ». À l'époque, l'inquiétude concernait un système d'information administratif prévu pour interconnecter de nombreux fichiers publics, dont ceux des renseignements généraux et de la police judiciaire, qui aurait pu être interrogé au moyen d'un identifiant unique, le numéro de Sécurité sociale. N'est-on pas arrivé aujourd'hui là où l'on redoutait d'aller ?

Créé en 1998 dans la Silicon Valley, en Californie, par deux étudiants de l'Université de Stanford, Google est une formidable machine à collecter et restituer l'information vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, afin de la rendre « universellement accessible et utile », comme le dit son slogan. Pour cela, le moteur a placé des milliers d'ordinateurs aux quatre coins d'Internet. Selon une estimation, il disposait en mai 2006 d'une capacité de stockage de 60 pétaoctets (2⁵⁰ octets). On estime à huit milliards le nombre de pages Web indexées par le moteur de recherche.

Ce gigantisme ne concerne pas que les textes, images et vidéos : Google collecte aussi des données à caractère personnel, c'est-à-dire des informations qui identifient, expressément ou non, directement ou non, les individus personnes physiques. Les contours d'une nouvelle carte d'identité, en un certain sens une « super-CNI », sont donc bien en train de se dessiner sous nos yeux.

Combien de noms patronymiques, d'informations confidentielles sur la vie privée des individus, sans compter les photographies et images de toutes sortes rattachées au nom d'une personne, sont-ils indexés, enregistrés, stockés ? Les moteurs de recherche, Google au premier chef, sont devenus une immense base de recherche et d'investigation sur les personnes.

Google et le droit français

Au regard de la loi, Google et les autres moteurs de recherche peuvent-ils continuer à collecter sans notre autorisation expresse des données à caractère personnel nous concernant ? La réponse est claire et sans appel : l'article 6 de la loi informatique et libertés, qui vise à protéger les données à caractère personnel, stipule qu'elles doivent être collectées et traitées « de manière loyale et licite ». Cela signifie on ne peut plus clairement que toute collecte d'informations réalisée à l'insu des intéressés est illicite.

À la notion d'autorisation préalable s'ajoute même celle de consentement préalable posée par l'article 7 de la même loi, qui dispose qu'un « traitement de données à caractère personnel doit avoir reçu le consentement de la personne concernée ».

Le non-respect de ces dispositions est puni par l'article 226-18 du Code

Les données à caractère personnel ne sont pas intrinsèquement dangereuses. C'est l'utilisation qui en est faite qui peut le devenir, notamment lorsque les objectifs poursuivis par leur traitement ne sont pas respectés. Pour éviter de tels risques, l'article 6-2 de la loi prévoit que « la collecte et le traitement doivent répondre à des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne soient pas traités ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités ». En vertu de ce principe, le fichier doit obligatoirement avoir un objectif précis : c'est ce qu'on appelle la « finalité ». Autrement dit, le traitement des données à caractère personnel doit se limiter à la finalité déclarée à la CNIL, et les données exploitées dans ce fichier doivent être cohérentes avec l'objectif fixé.

Enfin, les informations ne peuvent être réutilisées de manière incompatible avec la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Le respect du principe de finalité proscribit toute utilisation ultérieure des données à des fins étrangères à la finalité initialement fixée. Là encore, le défaut de respect du principe de finalité est sanctionné pénalement de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Pour ne prendre que ces deux principes – une collecte loyale et une finalité déclarée et respectée –, il peut être affirmé que Google est dans l'illégalité la plus complète puisqu'il bafoue les principes mêmes qui sont à la base de la loi informatique et libertés.

Google collecte à longueur de journée et en très grande quantité des données à caractère personnel, qu'il enregistre et stocke. Il est matériellement impossible au moteur de recherche d'obtenir le consentement

préalable des intéressés, comme la loi l'exige. Pour autant, la loi est la loi, et l'obligation légale demeure. L'obligation d'autorisation préalable ne saurait être implicite. Elle concerne toutes les données collectées, sans exception. Que Google fasse valoir que ses serveurs sont localisés à l'étranger ne change rien à l'affaire. Google s'adresse au marché français, et les tribunaux français affirment de plus en plus ouvertement que le critère à retenir pour savoir si la loi française s'applique est le critère de destination. Le service Google est-il destiné au marché français ? La réponse est immanquablement positive, sans besoin de démonstration.

Que faire dans ces conditions ? Appliquer la loi telle quelle ? La modifier pour tenir compte d'une évolution qui ne pouvait être anticipée en 1978 ? Les moteurs de recherche en général, et Google en particulier, rendent de très nombreux services aux internautes. Il n'est pas moins évident que l'activité de moteurs de recherche doit être encadrée par la loi et que la seule autorégulation, que Google dit s'appliquer à lui-même, n'est pas suffisante. Faute de quoi, c'est bien d'une carte d'identité d'un nouveau genre, sans contrôle ni garantie pour nos libertés, qui verra le jour.

MySpace et Facebook

Né à Harvard en 2004, Facebook était réservé à l'origine aux seuls étudiants de cette Université de Boston. À l'heure où sont écrites ces lignes, Facebook est le plus médiatisé des réseaux dits sociaux, à défaut d'être le plus fréquenté. Les chiffres de fréquentation des réseaux sociaux dans leur ensemble donnent d'ailleurs le vertige : plus de 200 millions de membres revendiqués par le premier d'entre eux, MySpace, quelques dizaines de millions de membres pour Facebook, le second et encore quelques millions de membres pour tous les autres (Viadeo, ex-Viadic, LinkedIn, etc.).

L'existence de ces réseaux sociaux n'a rien de choquant en soi. Ils offrent la possibilité de se faire des amis, de susciter des rencontres, de développer ses relations professionnelles ou tout cela à la fois. Chaque réseau a ses conventions de langage, de comportement, pour permettre à chacun de développer son réseau de relations.

L'inscription à ces réseaux débute toujours par un formulaire, destiné à établir un profil. Ce profil ne se limite pas toujours à un statut. On y ajoute ses goûts, son caractère, ses amitiés, parfois même politiques, ses habitudes. Chaque membre de ces réseaux est invité à communiquer le maximum d'informations le concernant. Dans la mesure où la démarche est volontaire, il n'y a rien d'illégal à cela, à condition toutefois d'être parfaitement informé du devenir de ces informations.

Or c'est là que le bât blesse, et ce au moins à deux niveaux. Le public – adolescents en tête – se rue sur ses services pour y déposer une masse considérable d'informations, lesquelles sont mises à disposition de tous. Cette ruée vers les réseaux sociaux se fait en bonne foi, parfois en toute naïveté pour les plus jeunes, parfois sous la pression sociale car à défaut d'y être présent on pense « qu'on n'existe pas ». Très souvent, les conditions de conservation, de stockage, voire d'exploitation de ces données ne sont pas précisées par le propriétaire du service. Est dit non plus sur les adresses IP collectées ainsi que les adresses électroniques des

En outre, si le réseau social a pris des engagements vis-à-vis des données à caractère personnel des membres, de quelle garantie dispose le membre que ces engagements seront tenus ? Comment peut-il savoir que tous les moyens seront mobilisés pour empêcher que des tiers mal intentionnés accèdent aux informations les concernant dont ces réseaux sont les dépositaires ?

Autre problème majeur, de faux profils circulent sur ces réseaux. On compte par milliers des Nicolas Sarkozy ou des Ségolène Royal qui se déclarent en ligne. Très souvent, ces faux profils, appelés *fakes*, sont humoristiques s'agissant de personnalités connues. Mais qu'en est-il du quidam ?

Qui peut être un fournisseur d'identité numériques sur les réseaux ?

Un système d'identité global, numérique ou pas, requiert toujours un fournisseur d'identité. Une idée dominante dans la France d'aujourd'hui est que l'État est la seule entité légitime pour délivrer des titres d'identité. La CNI en est la parfaite illustration, puisque l'immense majorité des Français la détiennent et la portent sur eux en permanence, alors qu'elle n'a aucun caractère obligatoire.

Dans le monde des réseaux numériques, la délivrance d'un titre d'identité s'impose également. Les cartes plastiques du monde réel y sont de peu d'utilité. Il faut donc créer de toutes pièces un système susceptible de délivrer de tels titres. Plusieurs expériences sont en cours, que nous avons déjà évoquées dans cet ouvrage.

La plupart des systèmes d'identité qui émergent sont mus par l'idée de laisser à l'utilisateur le contrôle de son identité. L'idée est que l'utilisateur ne doit se voir imposer aucun titre de la part d'une quelconque entité, qu'elle soit étatique ou privée. Au début des années 2000, Microsoft avait lancé un système d'identité appelé *Passport*, devenu par la suite *Live ID*. Par ce système, les utilisateurs enregistraient une fois pour toutes sur un serveur centralisé et maîtrisé par Microsoft leurs informations personnelles. Microsoft leur attribuait ensuite une identité numérique qui leur permettait d'accéder aux services offerts sur Internet et compatibles avec *Passport*, sans avoir à saisir à nouveau leurs informations personnelles.

Ce système centralisé a enregistré jusqu'à 250 millions d'utilisateurs et un milliard d'utilisations par jour, essentiellement limitées à MSN, le service de messagerie instantanée (chat) de Microsoft ou d'autres services de Microsoft. En dehors de ces services, *Passport* a été un échec. Il existe quantité d'objections à voir une société multinationale telle que Microsoft détenir de manière centralisée des informations personnelles et fournir des titres d'identité.)

(...)

Un système d'identité numérique global commande, selon nous, que les utilisateurs des réseaux délèguent la gestion de leur identité numérique à un tiers. Ce tiers, qui pourrait être de droit privé, à la différence du monde réel, dans lequel l'État assume ce rôle, devrait obéir à un statut garantissant sa pérennité et sa bonne moralité, ou du moins prendre des engagements en ce sens. Ce tiers, que nous appelons *fournisseur d'identité*, et qui ne devrait en aucun cas être unique, sera inmanquablement amené à gérer un registre d'identité servant à identifier les utilisateurs et à garantir leur identité auprès de fournisseurs de service.

À ce stade, plusieurs remarques sont nécessaires. En premier lieu, les règles minimales de sécurité commandent que le registre ne soit pas centralisé afin de ne pas être l'objet d'attaques. En deuxième lieu, ce registre d'identité devra être géré selon des règles transparentes, clairement affirmées. En clair, le gestionnaire du registre devra prendre des engagements contractuels forts. Enfin, ce registre devra comporter des règles de sécurité fortes, telles que la loi l'impose.

Pour mémoire, l'article 29 de la loi du 6 janvier 1978 formalise cette obligation de sécurité renforcée vis-à-vis des données à caractère personnel, lequel est devenu article 34 et a été modifié comme suit par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 : « Le responsable du traitement est tenu de prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. »

L'article 7 de la convention du Conseil de l'Europe du 28 janvier 1981 comporte, en son article 7, des principes voisins puisqu'il y est question de prendre des « mesures appropriées » pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction, accidentelle ou non, ou la perte.

C'est donc bien une obligation générale de sécurité et même une obli-

Un registre de référence dans lequel seraient recensées les identités numériques est possible, et même indispensable. Un système d'identité numérique global ne peut se passer d'un tel référentiel pour trancher les litiges sur l'identité, notamment les problèmes d'homonymie.

Le registre de l'état civil français a une longue histoire, mais une histoire en évolution. À ce jour, il ignore l'identité numérique, tout comme, à une certaine époque, il ignorait le nom de l'épouse ou les divorces. Il serait temps que cette évolution prenne place pour que, demain, l'enfant qui vient de naître voie le registre accueillir sa nouvelle identité numérique.

S'agissant du registre d'identité numérique global à inventer, celui-ci pourrait s'inspirer de l'exemple probant du Whois, qui est devenu, fût-ce à son corps défendant, un registre d'identité.

(...)

En conclusion

Du fait du développement d'Internet, de la téléphonie et de l'Internet mobile, qui touche désormais tout autant les foyers que l'entreprise, de plus en plus d'objets numériques peuplent notre quotidien. Paradoxalement, cet amoncellement de technologies place plus que jamais l'individu au centre du dispositif. L'explosion actuelle des réseaux sociaux tels que Facebook montre à quel point chacun d'entre nous a pris conscience de cette évolution.

Internet offre-t-il pour autant à l'individu toutes les garanties pour la défense de son identité ? Pour échanger en toute confiance, les citoyens et les consommateurs, mais aussi les entreprises, leurs salariés et leurs partenaires, comme les administrés ont besoin de s'identifier les uns les autres avec certitude. Les informations qu'ils dévoient pour échanger doivent de surcroît être protégées d'une divalvation publique massive et de détournements.

Tout démontre que la réalité actuelle est exactement à l'opposé. L'identité numérique est éparpillée aux quatre coins d'Internet, soumise aux caprices des fournisseurs de service et sans contrôle réel des utilisateurs. Elle devient dès lors une cible de choix pour tous les prédateurs, lesquels s'en emparent pour constituer des bases de données gigantesques le plus souvent illégales. Dans le même temps, l'absence d'un système d'identité numérique global impose ses limites à la société de l'information actuelle et génère des déficiences dont les principaux symptômes sont la violation de la vie privée et l'usurpation d'identité.

L'identité numérique échappe ainsi à l'individu, mais également à l'État et, au final, à tous.

Une telle problématique ne peut être abordée sous le seul angle technologique. Le droit y tient un rôle fondamental. Nous avons dressé dans ce livre un état des lieux de ce qu'est, aujourd'hui, l'identité numérique dans sa relation au droit. Nous avons également tenté de tracer des pistes pour résoudre les problèmes soulevés :

- création d'un droit à l'anonymat pour lutter contre les dérives attentatoires au respect de la vie privée ;
- limitation de l'obligation légale de traçabilité au strict nécessaire, afin de ne pas créer les conditions d'une surveillance généralisée de tous par tous ;
- meilleure définition et appréhension juridique du pseudo, des noms de domaine, des URL et des mots de passe ;
- construction de systèmes d'identité numérique globaux délivrant des titres d'identité et organisés autour d'un registre distribué ou décentralisé et ouvert ;
- meilleure prise en compte par la loi des violations du droit à l'image sur les réseaux ;
- lutte contre l'usurpation d'identité et les dérapages de certaines pratiques des moteurs de recherche.

Mais puisque le droit ne peut tout, il faut créer des outils et des systèmes qui permettent aux individus et aux entreprises de retrouver la maîtrise de leur identité.

La signature électronique et la PKI, Liberty Alliance, OpenID, Windows CardSpace, sont quelques-unes des techniques, initiatives et concepts en cours d'expérimentation. À ce jour, cependant, aucune solution n'a emporté l'adhésion massive des utilisateurs.

Il est pourtant crucial pour les entreprises, la société en général et les individus qui la composent que la question de l'identité numérique trouve enfin réponse. C'est la condition primordiale pour que les technologies

Arthur Mary

L'« identité dédialectisée »
Un produit du sectarisme postmoderne

De l'ontologie identitaire à la subjectivation id-entitaire

À proprement parler, l'identité n'est pas une notion couramment employée dans le champ de la psychologie clinique ou de la psychanalyse. En effet, les courants de la psychologie qui ont pris acte de la découverte freudienne de la dimension illusoire et mensongère de nos représentations conçoivent qu'une « identité psychologique » est fondamentalement une construction consciente qui recouvre des phénomènes psychiques latents sous-jacents. (...)

C'est du côté de la psychologie sociale et de la sociologie que nous trouvons des éléments de définition dont nous soulignons deux aspects importants : 1) l'identité est une représentation qui s'est construite dans le rapport du social et de l'individu ; 2) cette représentation donne consistance à l'unité de l'individu et est relativement constante dans le temps. Ainsi, dans une perspective métapsychologique, l'identité pourrait être ramenée au fantasme d'une unité cohérente de soi au service du principe de plaisir, c'est-à-dire à une image univoque consciente faisant écran aux processus inconscients dont elle résulte et visant l'accomplissement du désir.

La théorie identitaire que se construit le sujet est alors une véritable ontologie personnelle. En grande partie, elle se formule dans les termes que lui fournit la société (valeurs, idéal, appartenance à tel groupe...) et est investie pulsionnellement par le sujet. À replacer son « ontologie identitaire » dans le processus énonciatif du sujet, il est possible de la réintroduire dans sa dynamique métapsychologique, langagière et donc dialectique. Lacan a remarquablement su mettre en évidence la dialectique névrotique du Je et du Moi (de l'énonciation et de l'énoncé) en fixant le nœud de cette articulation dans la lettre S : à la fois le *Es* allemand (le *ça* pulsionnel) et l'initiale de *Sujet*, soit l'impulsion d'un processus de subjectivation. De la même façon – et malgré une étymologie (du latin *idem*, même ; par l'ancien français *ydemité*) renvoyant à l'idée d'égalité entre deux termes, identité imaginaire du moi à sa réalité intrapsychique –, nous proposons que l'id-entité tiendrait dialectiquement à la fois du *Id* (le terme latin employé dans la littérature anglophone pour traduire le *ça* freudien) et de l'entité, c'est-à-dire de l'*ens*, de l'étant. Elle tiendrait à la fois donc de motions pulsionnelles (dynamiques et quantitatives) et d'une représentation stable (topique et qualitative) articulées dans une « mêmété » imaginaire.

Il apparaît alors que l'identité, en tant qu'elle est un fait de langage et est investie pulsionnellement par un sujet, est nécessairement « troublée ». Nécessairement, toute identité est agitée en son fond par des dynamiques névrotiques ou psychotiques, par une dialectique singulière propre à chacun (...).

L'impératif identitaire

Notre nouveau « malaise dans la culture », qu'on a pu par ailleurs indexer sous le terme de « postmodernité » (Lyotard), est marqué par une profonde révolution culturelle. Le néolibéralisme culturel change en profondeur les coordonnées de la vie psychique du sujet (...). Alors que selon Freud, la culture (et avec elle la religion) interdirait les pulsions asociales (meurtre, inceste et cannibalisme) et donnerait une limite et un cadre aux autres pulsions – rendant ainsi possibles des effets de transgression –, notre hypermodernité soutient un nouvel impératif, non plus limitant, mais « pousse-à-jour ». Cet impératif surmoïque de jouissance ouvre sur un déploiement pulsionnel sans frein. Lacan en rendit compte dans sa théorisation du « discours du capitaliste », c'est-à-dire d'un vivre-ensemble qui n'assumerait aucune perte ni castration symbolique. Alors, par un renversement ironique, si la culpabilité d'antan consistait dans le regret d'avoir enfreint un interdit, notre nouvelle culpabilité postmoderne consisterait presque dans la « faute » de ne pas avoir assez joui !

Un des aspects de l'impératif de jouissance serait justement sa composante identitaire : « sois toi-même ! » est un des nouveaux slogans du marché des idées. Il repose sur l'idée implicite que nous n'avons jamais réalisé notre « plein potentiel » et que l'individu performant et adapté serait celui qui investit judicieusement sur lui-même afin d'atteindre l'identité parfaite de soi à soi et qui aura mis à jour son « véritable moi ». Cette logique nourrit d'une part le marché du bien-être et de plus en plus de la santé ; d'autre part, elle tend à s'étendre à d'autres champs du social. Ainsi par exemple, en France, les récentes publicités pour le recrutement pour l'armée de terre fixent leur message dans l'expression « devenez vous-mêmes » (et qui est d'ailleurs l'intitulé de l'adresse du site internet de recrutement). En somme, ce qui est vendu, c'est une identité ajustée à ce que nous sommes, c'est la réponse à la question de notre être.

Des dispositifs psychothérapeutiques ont été élaborés pendant le vingtième siècle en accord avec ces changements culturels. Héritières pour la plupart des avancées freudiennes et de l'Ego-Psychology, ces thérapies conversationnelles, ces *talking cures*, s'emploient à soutenir le Moi, à lui donner consistance contre les mouvements de sa vie animique. De la suggestion au conditionnement, il s'agit toujours d'alimenter ce que Lacan nommait « fonction de me-connaissance », c'est-à-dire d'une connaissance univoque du Moi – jusqu'au réductionnisme cognitif voire neurologique : « je suis mon cerveau » – et de méconnaissance d'une vérité subjective singulière.

La nouvelle offre religieuse sur le marché de l'identité

Les sectes postmodernes, dans leur souci religieux de spiritualité, disposent pour leurs adeptes un espace pour « accueillir l'âme » ; littéralement, elles donc « font psychothérapie ». Or, porteuses des valeurs dominantes de notre nouvelle modernité, ces nouveaux mouvements religieux relaient une conception de l'âme en accord avec ce qu'exigent les impératifs culturels de performance, d'autonomie et de jouissance. Alors, plus rien ne fait mystère et tout est explicable rationnellement : l'âme (en termes cognitifs), la foi (réduite à un synonyme de certitude) ou encore les origines du sujet. En dernière analyse, c'est toujours la dimension d'hétéronomie qui est rejeté : l'âme comme l'hétérogénéité intime, l'énigme subjective dont est porteur le sujet ; la foi qui assume un irréductible trou dans le savoir (« *credo quia absurdum* », je crois parce que c'est absurde), un manque d'évidence de l'existence de l'Autre ; la scène primitive de l'étreinte nécessaire de deux parents où s'origine le sujet mais qui ne peut être que fantasmée par lui.

La Dianétique est le « dispositif » – au sens que lui donne Agamben de ce qui structure les comportements, croyances et discours des êtres vivants – thérapeutique de l'Eglise de Scientologie. La Dianétique est inventée par Hubbard et se structure dans sa psychose. Elle consiste à répéter, dans un état dit de « rêverie » (correspondant à une transe hypnotique légère), le récit d'un événement traumatique douloureux. La répétition se fait ad nauseam jusqu'à ce que le souvenir de cet événement soit débarrassé de son « inquiétante étrangeté » (*Unheimlichkeit*), c'est-à-dire de sa dimension d'énigme pour le sujet et de sa dialectique subjective ; ou, pour le dire dans les termes de la dianétique, jusqu'à ce que le souvenir soit clarifié de ses dramatisations et injonctions engrammiques. Ainsi, ce dispositif vise-t-il notamment la réduction du deuil au seul souvenir d'une perte, souvenir appréhendé sereinement par la conscience ; il vise encore à donner une consistance univoque à la scène primitive faisant d'un fantasme une « vérité matérielle ». Or, la privation de l'« efficacité symbolique » du deuil – et du fantôme – ou du fantasme des origines n'est qu'apparente : le sujet habite toujours le langage (l'ordre symbolique) et est incurablement habité par lui. La thérapie dianétique consisterait donc dans la construction d'une identité solide, sans trouble et dédialectisée ; c'est-à-dire, une identité extraite du processus énonciatif qui l'a produite (les signifiants qui tissent l'identité n'apparaissent pas ex nihilo mais sont déterminés par la scientologie – et l'histoire subjective de Hubbard – et par le désir inconscient qui pousse l'adepte à faire appel à la dianétique). Cette construction identitaire aurait pour moteur la jouissance paradoxale à taire le sujet de l'inconscient et ses manifestations (lapsus, rêves, actes manqués, symptôme...).

On est en droit de se demander si les nouvelles modalités religieuses échappent ou non à la lecture freudienne du fait religieux et notamment à la perspective développée dans *l'Avenir d'une illusion* (1927). Dans cet essai, il propose en effet l'idée selon laquelle la religion serait comparable à une névrose obsessionnelle collective. Ainsi, la religion serait l'agencement collectif d'une conflictualité entre le moi et un surmoi cruel qui instituerait une limite au principe de plaisir. Les sectes postmodernes, plutôt que de limiter le plaisir, exigent au contraire une jouissance pleine, sans perte. Elles poussent à ce plaisir paradoxal de l'écoeurement, à la jouissance excessive. Ou encore, pour le dire autrement, elles invitent à accéder à la Chose (*das Ding*) normalement interdite par la fonction paternelle du complexe oedipien.

Par ailleurs, alors que la religiosité moderne était affaire de soumission à l'Autre divin, affaire de sujétion à des signifiants qui dominent l'individu, la religiosité postmoderne opère le dépassement de la dialectique du maître et du sujet, en posant le sujet en position d'être son propre maître, son propre Dieu (ou, ce qui revient au même, d'élire son dieu parmi ceux que le marché du spirituel lui propose). L'ironie veut qu'en France, les acteurs de l'antisectarisme aient fait voter en 2001 une loi (dite About-Picard) qui condamne pénalement l'abus « de l'état de sujétion psychologique » à l'œuvre dans les sectes ; les associations d'aide aux victimes des sectes s'appuient en effet sur une théorie psychologique de la manipulation mentale où un manipulateur pervers entrave la liberté de ses adeptes, si bien que sectes et antisectarisme se rejoignent ici et s'accordent sur le refus que les individus soient sujets de quelque Autre ou assujettis à quelque tiers – on le remarque, c'est encore et toujours la figure de l'altérité qui est effacée de notre vivre ensemble contemporain.

La distinction entre une religiosité moderne obsessionnelle (celle de *l'Avenir d'une illusion*) et une religiosité postmoderne qui s'applique à faire sans l'Autre, nous permet de discerner deux structurations possibles du fait religieux. La première est proprement névrotique : l'ontologie identitaire qu'elle délivre fait écran, sur le mode du refoulement, aux motions pulsionnelles inconscientes – refoulement attesté par des 25/31 Touchez la page S.V.P. du refoulé. La seconde, postmoderne et caractéristique du sectarisme contemporain, empêcherait que vienne s'inscrire une quelconque dialectique id-entitaire (c'est-à-dire

un processus de subjectivation de l'identité). C'est alors au mécanisme psychotique de la forclusion (*Verwerfung*) du symbolique que nous pensons, quand bien même le sujet qui viendrait s'inscrire dans cette modalité religieuse serait névrosé. De même, la jouissance en circulation dans ces deux modalités de lien social n'est pas la même. Dans le premier cas, jouissance phallique d'une identification au coreligionnaire et à l'idéal d'adepte ; jouissance qui n'est donc pas sans ratages et limites. Dans le second cas, une jouissance non bornée (et donc débordante, destructurée) d'une adhésion stricte au modèle de l'adepte idéal ; et ce modèle est difficilement subjectivable dans la mesure où les occasions de rencontre avec l'Autre (de l'inconscient et du langage) sont aseptisées de leur portée symbolique en faveur d'un pragmatisme utilitaire.

(...) Le névrosé qui rejoint le discours scientologique – ou n'importe quel autre discours institué et structuré par un délire psychotique – adhère ainsi à un système qui délivre une explication finie et parfaite du monde (un monde enfin habitable pour le psychotique) et de la condition humaine là où le névrosé souffre justement du déficit de sens du monde et de l'existence, comme l'affirme T. Lamote. L'adepte reçoit un système explicatif (déliquant) venant colmater a priori les rencontres qu'il fait avec le réel et en particulier une théorie de son être (une ontologie). On assiste alors à l'identification (névrotique) à une identité, à une «mêmeté», produite par une psychose, sans achoppement. Alors, si le processus d'identification relève d'une dialectique du sujet, l'identité à laquelle il adhère consitue l'horizon dédialectisé de ce processus.

(...) Cette mise à mal de la dimension symbolique de la condition humaine « post-névrotique», nous la retrouvons qui se généralise dans le lien social et en dehors des créations des psychotiques. La forclusion s'accorde en effet avec une exigence postmoderne empruntée au discours technoscientifique, à savoir le rejet de toute trace de subjectivité au profit d'une objectivité catégorique; et nous voyons y recourir des mouvements religieux pourtant fondés sur des logiques a priori névrotiques (le jéhovisme, par exemple) dans une aseptisation méthodique des manifestations du discours de l'inconscient. Cette tendance se généralise dans le communautarisme et les «identitarismes» auxquels il donne prise. L'impératif culturel exige que les identités en circulation dans le lien social ne s'appuient sur aucune dimension langagière mais repose in fine sur une autorisation juridiquement clarifiée. Ce rejet généralisé de l'hétéronomie structurant l'expérience humaine est attesté toujours plus dans la clinique et désoriente les psychanalystes et les professionnels cliniciens qui travaillent dans le champ social, à tel point que les boussoles théoriques classiques ne suffisent plus pour rendre compte de cette démission du sujet. Se vérifie l'intuition de Foucault que l'«*homo dialecticus*» s'estomperait au profit d'un homme sans singularité, porteur d'une identité univoque, non troublée, mais « irréductible comme douleur».

Rivista del Master in Studi Interculturali – N° 9: Il malessere dell'identità, 2010

(http://trickster.lettere.unipd.it/doku.php?id=malessere_identita:mary_sectarisme)

Claude ESTURGIE

Du conflit dans le genre à l'émergence du "queer"

Qu'est-ce que le genre ? Comment le genre peut-il se prévaloir de constituer une identité distincte de l'identité sexuelle ? Le concept d'identité de genre, sentiment d'appartenance au sexe biologique et au sexe déclaré à l'état civil, date des années 50. Depuis lors il a eu un retentissement considérable dans les luttes féministes postmodernes, les minorités sexuelles et les sciences humaines. Aux États-Unis en particulier, les *gender studies* ont cherché à établir de nouveaux critères d'identité.

Le sexe anatomique est un constat, le genre une représentation ; le sexe est un caractère génétique, le genre un caractère acquis.

« L'anatomie c'est le destin » écrivait Freud, et nous savons combien le destin sexuel peut être différent du sort que semble lui réserver l'anatomie. La problématique du masculin et du féminin est aussi vieille que l'humanité.

La notion de genre, pour la raison même qu'elle permet la confusion des sexes, n'a pu s'établir que sur l'évidence visible de leur différence. Chaque société humaine, confrontée aux caractères sexuels secondaires et à la complémentarité génitale, définit des normes et rôles de genre variables suivant les époques et les lieux, le sujet devant s'identifier au sexe prescrit. Dans la majeure partie des sociétés traditionnelles l'adéquation entre sexe et genre est censée aller d'elle-même. Mais il existe des sociétés où le regard ne suffit pas à décider de l'attribution sexuée, où le genre est d'emblée dissocié du sexe visible et déterminé par des rites initiatiques défiant la réalité anatomique. (- - -)

La postmodernité peut se définir par une attitude de scepticisme vis-à-vis des métasystèmes (marxisme, freudisme en particulier...). La notion d'identité de genre, quand ce n'est pas celle d'identité sexuelle, a été remise en question par les théories constructivistes ou constructionnistes, avec en particulier aux États-Unis les écrits de Judith Butler, pour laquelle, en étant bref au risque d'être quelque peu caricatural, le genre mais également le sexe, le corps lui-même, résultent d'une construction. Le but était de déstabiliser la distinction non seulement générale mais également sexuelle, en rejoignant ainsi la remise en cause du sujet telle qu'elle était de mode au meilleur temps du structuralisme et telle qu'elle reste encore professée aux États-Unis par un courant universitaire postmoderniste (la *french theory*). La philosophe nord-américaine, qui s'inspire entre autres de l'œuvre de Michel Foucault, tente de définir le sexe non comme réalité bio-anatomique préalable, mais tout autant que le genre comme effet de régulation sociale et d'assignation normative. Dans cette perspective sexe et genre seraient l'un comme l'autre soumis à une relation intrinsèque de pouvoir. Il est vrai qu'à un certain moment de sa pensée Michel Foucault a considéré le sujet comme « construit » de part en part, mais il a toujours distingué la notion de sujet de celle d'individu et dans son vaste projet inachevé d'une *Histoire de la sexualité*, après les années de silence qui ont suivi *La Volonté de savoir*, c'est bien l'individu qu'il célèbre dans *Le Souci de soi* inspiré par un retour à l'Antiquité grecque. De l'influence de Jacques Derrida, le philosophe de la *déconstruction* : « L'homme est une copie sans modèle », elle retient la volonté de déconstruire pour libérer définitivement l'homme et la femme de toute aliénation identitaire.

Les théories exposées par Judith Butler dans *Gender Trouble*, à la limite d'un déni du sexe dans sa matérialité et son évidence biologique, sont entachées d'un militantisme féministe et prolesbien qui, malgré son talent, en force parfois la logique. Ce discours intellectuel complexe dont l'hermétisme dissimule mal la volonté idéologique tentant d'intégrer Freud, Foucault, Derrida, Lacan, Kristeva pourrait apparaître comme une régression par rapport à la distinction que sociologues, psychanalystes, sexoanalystes ont mise en évidence entre les notions de sexe et de genre. Il ne ferait que rétablir sous des énoncés nouveaux l'ancienne confusion entre identité sexuelle, identité de genre, normes et rôles de genre. Peut-être faut-il distinguer le noyau dur de l'identité de genre, tel que l'a conçu Stoller, processus inconscient très archaïque, et le complexe général nucléaire, variable évolutive, tel que le définit Crépault (p. 39), jusqu'à l'âge de cinq-six ans et bien au-delà, comme nous le voyons en questionnant les approches constructionnistes et narratives de l'identité.

Claude Crépault (p. 39) reconnaît : « Dans la plupart des

sociétés humaines, on assigne à chaque sexe des manières d'être et de paraître, des schèmes spécifiques d'attitudes et de comportements. C'est ce qu'on appelle des rôles de genre. Une relation étroite existe entre l'identité et les rôles de genre. La conformité aux rôles vient raffermir l'identité de genre. À l'inverse, la difficulté ou l'incapacité à se conformer aux rôles de genre pourra fragiliser l'identité de genre. » En réalité il faut aller plus loin. L'identité de genre issue de la résolution du complexe général nucléaire ne se construit pas par rapport à la différence anatomique, génétique, des sexes mais par rapport aux genres maternel et paternel. Quand la sexoanalyse parle de la féminité de la mère ou de la masculinité du père, ces termes renvoient aux identités de genre préétablies par le discours performatif de la société sur les sexes. (. . .)

C'est dans ce sens que l'identité de genre peut être considérée non comme acquise une fois pour toutes après résolution du complexe général nucléaire, mais au contraire performative, c'est-à-dire en perpétuel accomplissement : « Le genre constitue l'identité qu'il est censé être... le genre est toujours un faire, mais non le fait d'un sujet qui précéderait ce faire. » (Butler, *Gender Trouble*, 1990, p. 96.) L'annonce du sexe à la naissance est déjà performative pour le genre. Dans le film de Chen Kaige *Adieu ma concubine*, c'est le discours performatif du maître de chant qui crée la nouvelle identité de Douzi, joué par Leslie Chang : il devient une fille à partir du moment où à l'énonciation initiale « je suis un garçon » se substitue sans erreur possible la nouvelle énonciation : « Je suis par nature une fille. » Dans cet exemple comme pour les constructionnistes étatsuniennes, le discours performatif est celui d'une institution et par-delà, celui de la société sur l'individu. (. . .)

Tout en ne cessant de se déconstruire dans le miroir d'un temps aboli par l'absence à soi, le sujet ne cesse de se construire face à l'autre dans une création continue de lui-même. Il échappe ainsi au désespoir d'un déterminisme absolu, que celui-ci soit le fait du génétique, de l'inconscient ou du social. Dans les limites de la névrose ordinaire, le construit psychique du genre, tel que le conçoit la sexoanalyse, déborde le champ de l'inconscient et se prolonge dans un processus d'élaboration permanent de l'imaginaire à travers le discours latent du moi érotique. (. . .)

Le concept de genre paraît capital pour comprendre la postmodernité. Le décryptage du complexe général nucléaire que propose la sexoanalyse, le caractère narratif et performatif de l'identité de genre dans le processus fractal du futur permettent de mieux expliquer les ambiguïtés et l'inconstance de cette identité, phénomènes dont l'évolution sociale a depuis quelques décennies accru la visibilité. En 2003

certaines estimations de la population transgenre allaient jusqu'à vingt millions d'individus dans le monde (T. MM. Witten – TransScience Research Institute).

Nous venons de voir que l'identité qui se voudrait recherche de cohérence et de continuité est en vérité une homéostasie confuse, fragile et mouvante. La diviser en identité individuelle, générale, sexuelle, corporelle dont elle serait en quelque sorte la somme ou la synthèse est une opération mentale purement artificielle. La sexualité et le genre ont le corps comme présence au monde, comme interface, comme support et lieu d'expression incontournables. Pour paraphraser la célèbre formule de Freud, l'anatomie était jusqu'il y a un siècle le destin indépassable du corps. Même si les progrès de la médecine et de la chirurgie permettent désormais d'échapper à cette fatalité, c'est à la réalité corporelle que se heurte à la moindre discordance l'élaboration de l'identité de genre. (. . .)

Queer signifie littéralement bizarre, étrange. Le mot a au départ été utilisé comme une injure contre les gays, lesbiennes ou trans-. Il a été récupéré et revendiqué par eux à l'égal d'autres interpellations péjoratives : pédé, tapette ou butch ; c'est ce que l'on appelle parfois le queer populaire pour l'opposer au queer universitaire ou théorie queer qui est une théorie avant tout sociologique où sont reprises et développées les thèses du constructionnisme affirmant que le genre est une construction sociale et non un fait naturel.

La déconstruction du genre est l'ambition de la théorie queer qui critique également un certain féminisme essentialiste s'appuyant sur le genre « femme » et tout déterminisme génétique du choix sexuel. Dans une approche très individualiste elle cherche à libérer le sujet de toute forme d'identité contraignante et limitative (Monique Wittig : « La lesbienne n'est pas une femme »). Elle tente de repenser les identités en dehors des codes normatifs imposés par la société et d'échapper ainsi au clivage créé par la différence et la complémentarité sexe/genre aboutissant au couple hétérosexuel. La nature de l'identité queer est variable, éphémère, la théorie queer promeut et défend, outre la pornographie et la prostitution, toute sexualité différente comme choix libérateur et revendique le droit de faire ce que l'on veut de son corps.

Igor s'appelle maintenant Barbara. Elle déclare avoir toujours eu le sentiment d'être une fille et n'avoir jamais été attirée que par les garçons. Alors qu'elle vivait chez ses parents en Moldavie, son père l'a battue après lui avoir administré une raclée quand elle lui a fait part de son désir de changer de sexe. Elle a émigré en France ; elle est venue me consulter dans un moment de désespoir. Elle suivait un traitement

hormonal et avait déjà bénéficié d'une mammoplastie. Elle se sentait un peu marginalisée bien que poursuivant des études d'art plastique. Actuellement Barbara a achevé son changement de sexe : c'est une jolie jeune femme de 32 ans avec de beaux yeux verts dans un visage fin. Grande, menue, avec des seins bien harmonisés à sa silhouette, son aspect général, sa voix douce, agréablement détimbrée, font pressentir chez elle une féminité épanouie qui n'est pas que d'apparence. Elle a réalisé un montage photographique queer dans lequel elle met elle-même en scène ses métamorphoses dans une chorégraphie où son corps ondoyant joue et se joue de ses diverses identités.

Quand un sujet se présente comme queer cela ne donne a priori aucune indication sur son genre ou sa sexualité. À la limite, l'identité queer est celle de tout un chacun dans la mesure où toute personne humaine mâle ou femelle est une composition générale originale et évolutive dans le temps. Historiquement, elle se situe dans la mouvance postféministe américaine. Teresa de Lauretis, qui est plus encore que Judith Butler la grande théoricienne du queer, veut inclure dans ce processus de déconstruction non seulement le genre mais également la sexualité, la race, la classe sociale : « Finalement, c'est parce que la sexualité est si inévitablement personnelle, parce qu'elle enchevêtre de manière si inextricable le soi avec les autres, le fantasme et la représentation, le subjectif et le social, que les différences de race et de genre sont un sujet crucial de préoccupation pour la théorie queer... » (Teresa de Lauretis, *Théorie Queer et cultures populaires*, 2007, p. 113.)

Le genre en question ou questions de genre, de Pierre Molinier à Pedro Almodóvar, L. Scheer, 2008, p 14-15, 23-25, 26, 32-33, 81-83.

<http://www.courscapitole.com/doku.php/concours/parallele/hec-escp-eap>